

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA CULTURE

CONVENTION SUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE
LA DIVERSITE DES EXPRESSIONS CULTURELLES

RAPPORT PERIODIQUE

Bujumbura, Août 2013

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA CULTURE

CONVENTION SUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE
LA DIVERSITE DES EXPRESSIONS CULTURELLES

RAPPORT PERIODIQUE

Bujumbura, Août 2013

CONVENTION SUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITE DES EXPRESSIONS CULTURELLES

RAPPORT PERIODIQUE

PLAN DU RAPPORT

RESUME

I. INFORMATIONS GENERALES

II. MESURES

II.1. POLITIQUES CULTURELLES ET MESURES

II.2. LA COOPERATION INTERNATIONALE

II.3. L'INTEGRATION DE LA CULTURE DANS LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

II.4. PROTEGER LES EXPRESSIONS CULTURELLES MENACEES

III. SENSIBILISATION ET PARTICIPATION DE LA SOCIETE CIVILE

III.1. LES PARTIES

III.2 LA SOCIETE CIVILE

IV. PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS ET DEFIS RENCONTRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

IV.1 LES PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS

IV.2 LES PRINCIPAUX DEFIS RENCONTRES OU ANTICIPES

IV.3 LES SOLUTIONS ADOPTEES OU ENVISAGEES POUR Y REMEDIER

RESUME

Le Burundi est Partie à la Convention portant Protection et Promotion de la Diversité des Expressions Culturelles depuis sa ratification en 2008.

Dans la mise en œuvre de cette Convention au niveau local, national, régional et international, le Gouvernement du Burundi a mis en route les directives de la Politique Culturelle Nationale qui a été adoptée en 2007. L'objet de cette politique est de se doter d'un outil solide pour restaurer notamment le rôle de la culture dans le développement national et de faire de la culture le pilier du développement durable pour le Burundi du 21^{ème} siècle. Il s'agit en effet de satisfaire les besoins culturels du pays par l'emploi de toutes les ressources matérielles et humaines dont dispose le pays et de contribuer au développement de la personnalité et du développement social, culturel et économique du pays.

Elle s'attache aussi à l'encouragement des entreprises et industries culturelles ,à la création d'un environnement favorable à l'éclosion d'un secteur culturel qu'offre le développement des expressions culturelles, la mise en place d'un espace de dialogue, d'interaction et d'échanges entre les créateurs de contenus culturels, les producteurs et les entrepreneurs culturels.

Ce rapport montre l'état de mise en œuvre de la Convention de 2005, les résultats obtenus, les défis à relever ainsi que les perspectives d'avenir en ce qui concerne les politiques et mesures menées, la coopération internationale, l'intégration de la culture dans les politiques de développement durable, la protection des expressions culturelles menacées ainsi que la sensibilisation, la mobilisation et la participation de la société civile.

Au niveau des résultats, cette politique culturelle mise en œuvre à partir de l'année 2007 a incité plusieurs mesures qui ont eu des impacts positifs sur la création, la production, la distribution et la diffusion des contenus culturels

dans les domaines de la musique, de la danse, des lettres, des arts plastiques, du cinéma, sans en oublier la jouissance.

Les défis relevés sont notamment le manque criant des ressources financières, l'absence d'infrastructures culturelles et d'industries culturelles capables de stimuler la diversité des expressions culturelles, le manque de formations spécifiques dans les domaines de la Culture, la faible réglementation du domaine qui a des incidences sur la piraterie d'œuvres, la faible mobilité des artistes en vue de propulser les échanges culturels.

En guise de perspectives, nous recommandons l'inscription de la culture dans les politiques et plans de développement du pays, le plaidoyer en faveur de la mobilisation des ressources financières auprès des partenaires au développement ainsi que le changement des mentalités pour la prise en compte de la culture dans les priorités des plans stratégiques du développement au Burundi.

I. INFORMATIONS GENERALES

a) Nom de la Partie : Burundi

b) Date de ratification : Le 14/10/2008

c) Processus de ratification : Parlementaire

d) Contribution totale du Fonds International pour la Diversité Culturelle (en USD) : Sans

e) Organisation responsable : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, Direction de la Culture

f) Point de contact officiellement désigné

Léonard SINZINKAYO, Directeur de la Culture au Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, Point Focal

Adresse postale : 1095 Bujumbura- Burundi

Tél : +25778857376/ +25771117305

Courriel : sinzinkayoleo@ymail.com

Fax : +25722226231

g) Description du processus de consultation établi pour la préparation du rapport : Atelier de renforcement des capacités sur le contenu de la Convention de 2005 relative à la protection et promotion de la diversité des expressions culturelles, tenu à Bujumbura , au Centre suédois du 15 au 17 octobre 2012.

h) Nom du (ou) des représentants des organisations de la société civile participants : (cfr. Liste, pages 16-17)

II. MESURES

II.1. POLITIQUES CULTURELLES ET MESURES

La grande mesure prise par le Gouvernement, a été l'adoption de la Politique Culturelle Nationale, qui a été par ailleurs diffusée dans les différents milieux culturels de la vie nationale.

a) Les principaux objectifs assignés à cette politique sont :

- Créer des conditions favorables au développement des expressions culturelles ;
- Promouvoir les expressions culturelles des créateurs en leur dotant des moyens nécessaires à l'exercice de leur art ;
- Stimuler l'esprit de compétitivité artistique ;
- Intégrer la culture dans les programmes de développement ;
- Renforcer les capacités des professionnels des métiers d'art et de la culture ;
- Promouvoir l'industrie culturelle ;
- Assurer la protection du Droit d'auteur et des droits voisins ;
- Favoriser les échanges culturels et la mobilité des artistes.

b) Cette politique a été mise en œuvre à travers la promotion des différentes formes de la diversité des expressions culturelles aux stades de la création, production, distribution, diffusion et de la jouissance.

Depuis les quatre dernières années, le Gouvernement du Burundi à travers le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture s'attèle à créer un environnement propice à l'émergence du secteur musical, du livre, de la danse, des arts plastiques et du cinéma.

• Le Secteur Musical

En effet, la politique culturelle a donné une ouverture aux entrepreneurs culturels au point qu'elle a favorisé la multiplication de plusieurs studios d'enregistrement musical de la chanson traditionnelle et moderne et la naissance de plusieurs orchestres. Le plus important est le « Tanganyika Studio » qui a déjà acquis une notoriété sur le plan régional et international.

Les activités musicales ont été revigorées par l'Association dénommée « Amicale des Musiciens du Burundi », une a.s.b.l qui, non seulement organise chaque année une compétition nationale « le Talent Show » qui a fait connaître au plan national, régional et même international beaucoup d'artistes et de jeunes talents. Des jeunes chanteurs sont encouragés à participer dans des festivals comme le Festival « Stars de l'intégration culturelle africaine » (SICA) du Bénin, le Festival Panafricain de Musique de Brazzaville(FESPAM). Aussi, un livret intitulé « **Répertoire des artistes musiciens du Burundi** » a été produit grâce à l'appui de Wallonie Bruxelles International en 2011. Le Burundi a été deux fois lauréat du SICA avec les artistes Steven SOGO en 2010 et NIWIZERE Emélance en 2012. L'Amicale des musiciens du Burundi fait écho des meilleurs musiciens le 21 Juin de chaque année lors de la Fête Internationale de la Musique et le Ministère en charge de la Culture y contribue largement.

.La danse

S'agissant de la danse, au moins plusieurs clubs culturels sont nés dans la capitale à côté d'autres troupes provinciales, communales et scolaires qui ont popularisé la danse folklorique burundaise et renforcé le spectacle vivant dans le pays.

Plusieurs exhibitions de danseurs traditionnels ont eu lieu notamment à l'occasion d'un Festival National de la Culture organisé une fois les deux ans. Le dernier Festival a porté sur l'organisation d'un concours de la danse rituelle au tambour royal en 2011 en province de Gitega.

Des ensembles artistiques se sont également produits à l'occasion des festivals régionaux comme le Festival Panafricain de la danse (FESPAD) du Rwanda, le Jamuuri utamaduni ya Afrika Mashariki festival(JAMAFEST) qui a rassemblé les pays de l'Afrique de l'Est en 2013 et des Festivals internationaux.

Les célèbres tambourinaires du Burundi ont continué à sillonner le monde à travers les différents festivals organisés à l'échelle internationale.

Le Burundi a marqué son point fort lors des expositions internationales de Chine, de Berlin en 2011 et 2012 où les artistes danseurs accompagnant les expositions ont reçu de grand prix.

.Le livre

Au niveau du livre, nous notons que l'industrie du livre est à la phase embryonnaire. Quoique cette situation prévale ainsi, une association des écrivains burundais a vu le jour et a organisé à chaque mois un café de presse sur des thèmes variés à l'Institut Français de Bujumbura. Pour stimuler les écrivains, le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture a organisé une fois les deux ans une exposition du livre.

Par rapport à la diffusion du livre, bon nombre d'imprimeries se sont développées surtout dans la capitale comme la Régie des productions

pédagogiques produisant des manuels scolaires, Imprilac, Imparudi, Les Presses Lavigerie, Imparudi, Mister Minute Service etc.

Aussi, un projet de politique linguistique a été élaboré et devrait être soumis à la table du Conseil des Ministres pour adoption.

Dans la mise en œuvre de cette politique, le Gouvernement du Burundi envisage mettre en place à court terme une Académie Burundaise.

.Le Théâtre

L'animation théâtrale a connu une certaine léthargie pendant la période de crise. Mais, nous notons avec satisfaction l'avancée du théâtre populaire Ninde (Qui suis-je) et de plusieurs séries télévisées produites par des associations culturelles sur les thèmes de la paix ou à vocation éducative.

. Les Arts plastiques

Le secteur des arts plastiques a connu un grand essor avec la création de plusieurs associations de peintres, de sculpteurs et des artistes décorateurs, de vannerie et de céramique.

Le Ministère en charge de la Culture s'est également doté d'un village artisanal au Musée Vivant, ce qui a donné aux artistes de tout le pays un cadre d'exposition permanente. Par ailleurs, une exposition annuelle d'œuvres d'art et des expositions temporaires ont été plusieurs fois organisées au Palais des Arts et de la Culture et ont donné des opportunités à ces artistes de vendre leurs produits.

Le Burundi a également organisé avec succès « la Biennale des arts des pays de l'Afrique de l'Est » avec l'appui de ses partenaires en 2012.

. Le cinéma

La mise en œuvre de la Politique Culturelle Nationale s'est aussi traduite par l'appui à la création du Festival International du Cinéma et de

l'Audiovisuel « FESTICAB » qui en est à sa cinquième édition. Sous la direction du cinéaste Burundais Léonce NGABO, ce Festival est devenu un carrefour international de l'image et du son. Cette année, ce Festival a placé en compétition 12 documentaires, 14 courts- métrages et 4 longs métrages en panorama. Plusieurs court-métrages ont été produits et des jeunes cinéastes ont pu décrocher des médailles notamment à l'occasion du FESPACO qui vient de signer une convention de partenariat avec le FESTICAB en Juin 2013. Des artistes cinéastes viennent également de monter un collectif des producteurs pour le développement du cinéma et de l'audiovisuel le « COPRODAC ». Cette association vient d'organiser à Bujumbura, sous le haut patronage du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, un atelier de réflexion et d'échange sur l'état des lieux de la mise en œuvre de la Politique culturelle du Burundi, du 22 au 29 Octobre 2013 avec l'appui de Africalia et de l'Observatoire des politiques culturelles africaines (OCPA).

. Les média

Les services média ont aussi vu naître un certain nombre de stations, radio et télévision à côté de la Radio -Télévision Nationale qui est restée pendant plusieurs années l'organe de diffusion de l'information publique. On peut citer entre autres la Radio –Télévision Renaissance, la Télévision Héritage, la Radio- Télévision REMA FM, la Radio Culture, la Radio Isanganiro, la Radio Publique Africaine, la Radio Bonesha FM, la Radio Voix de l'Espoir etc.

Les organes de presse se sont aussi accrus comme le journal Iwacu, le Renouveau, Ubumwe, Ndongezi, Arc en Ciel pour ne citer que ceux-là. Ces organes sont régulés par le Conseil National de la Communication.

. Le renforcement des capacités des acteurs culturels

Cette politique s'est aussi matérialisée par l'organisation de multiples sessions de formation et de renforcement des capacités des acteurs culturels

dans les domaines du cinéma et de l'audiovisuel. L'on notera notamment des formations menées par Africalia en 2012 à l'intention des jeunes cinéastes burundais. L'on note également une série de formations des musiciens menées en collaboration avec l'Institut Français de Bujumbura à l'occasion du passage d'artistes de renommée internationale comme Lokua-Kanza et autres.

Des ateliers de renforcement des capacités et de compétences portant sur des domaines variés ont eu lieu à l'intention des artistes, des opérateurs culturels, des parlementaires et décideurs politiques dans le cadre :

-Des ateliers de renforcement des capacités sur la Convention de 2005 relative à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles qui ont eu lieu respectivement en Avril 2011 et en octobre 2012 au Centre Suédois de Bujumbura.

-De l'atelier de renforcement des capacités sur les liens entre « Culture et Développement » qui a eu lieu au Centre Burundais de Lecture et d'Animation Culturelle (CEBULAC) en 2012

Dans la même optique,

-un atelier média pour sensibiliser les journalistes et responsables des média a été organisé au Centre Universitaire des Langues(CELAB) en 2012.

Quelques artistes burundais ont également participé sur fonds du Gouvernement Burundais ou de ses partenaires, à des formations spécifiques à l'étranger.

La protection des œuvres de l'esprit

Enfin , la mise en œuvre de la mesure s'est concrétisée par la mise en application de la loi n°1 /021 du 30 Décembre 2005 portant Protection du droit d'auteur et des droits voisins en mettant en place le décret n°100 /237 du 07 Septembre 2011 portant création de l'Office Burundais du Droit d'Auteur et

des Droits voisins (OBDA). Désormais, les auteurs burundais vont bénéficier d'une véritable protection des droits moraux et patrimoniaux.

Quel(s) organisme(s) public(s) est (sont) responsable de sa mise en œuvre ?

Nom des organismes : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, Ministère de la Communication, de l'Education Nationale, de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et de la Justice.

Quelles sont les ressources y allouées pour assurer la mise en œuvre ?

Plus ou moins 100.000 Dollars par an

-Quels défis ont été identifiés dans la mise en œuvre de cette politique/mesure ?

Même si la politique culturelle nationale existe, le Burundi manque de moyens financiers suffisants pour répondre véritablement aux attentes des artistes et acteurs culturels dans la mise en œuvre de la Convention de 2005.

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture dispose d'une politique sectorielle, mais la décentralisation culturelle est peu développée.

Il existe un cadre institutionnel juridique pour la promotion de la Culture mais le poids du secteur informel est plus important. Les industries culturelles sont au stade embryonnaire et sont de petite taille. Elles se focalisent presque exclusivement dans la musique, le cinéma, les Arts plastiques et le tourisme culturel. Il faut noter également que les organisations professionnelles sont peu développées. Quoique les ressources humaines soient disponibles, il n'existe pratiquement pas d'infrastructures culturelles adaptées au développement du secteur sauf le Palais des arts et de la culture, l'Institut Français de Bujumbura, l'Ecole d'Art de Gitega, le Musée National de Gitega ainsi que le Musée Vivant de Bujumbura qui offrent aux artistes des espaces d'expression.

La piraterie reste encore un fléau qui mine encore la créativité littéraire et artistique. Il faut noter aussi que l'absence de cadres formés dans le domaine de la culture constitue un frein aux activités culturelles.

- La politique/mesure a été élaborée pour avoir un impact à quel niveau ?
Local ? National, régional, ou international ?

L'impact de cette politique/mesure a-t-il été étudié ?

Si oui, quel a été l'impact ?

Au niveau local, un bain de soulagement des artistes a été constaté étant donné que les artistes émergents peuvent avoir de petits financements pour produire des concerts, spectacles, expositions et participer à des festivals internationaux grâce aux moyens de l'Etat.

Sur le plan régional, cette politique a favorisé la naissance des ponts et des passerelles avec des organisations régionales comme la Communauté Est -Africaine(EAC),La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale(CEEAC) avec lesquels, l'ouverture aux projets communs s'annonce prometteuse. Ex : le Burundi vient de participer avec succès au Festival des pays de l'EAC, JAMAFEST pour 2013. Une politique culturelle des pays de la CEEAC sera dans un proche avenir disponible où la place de la culture sera prépondérante.

Sur le plan international, une coopération fructueuse a été initiée avec les organisations internationales comme l'UNESCO, l'organisation Internationale de la Francophonie, l'Union Européenne, les pays de l'ACP, ainsi qu'avec différents pays amis. Les indicateurs pris en compte pour aboutir à cette conclusion sont l'existence des projets financés, les programmes et activités réalisés.

II.2. LA COOPERATION INTERNATIONALE

La mise sur pied des accords de coopération bilatérale et multilatérale avait accès aux objectifs suivants :

- Assurer la mobilité des artistes ;
- Renforcer les industries culturelles ;
- Accéder aux marchés ;

Cette mesure s'est traduite par la signature d'un certain nombre d'accords surtout avec Wallonie -Bruxelles, Africalia, les pays amis comme l'Afrique du Sud, l'Egypte, et le Rwanda pour la réalisation des activités culturelles.

C'est dans ce cadre que des artistes musiciens ont participé chaque année au Festival du Bénin « Stars de l'Intégration Culturelle Africaine » (SICA) et y ont reçu des trophées sous le financement de Wallonie Bruxelles International, comme indiqué plus-haut.

Du 12 au 17 Décembre 2012, a été organisé un séminaire de formation pour entrepreneurs culturels où 23 producteurs managers et opérateurs culturels ont appris à élaborer des projets avec le financement de l'OIF. Plusieurs actions ont été également développées avec l'appui du Bureau de l'UNESCO à Bujumbura.

Sur financement du Fonds du système des Nations Unis, un village artisanal a été construit à Bujumbura comme cela a été déjà indiqué où des artistes plasticiens peuvent exhiber et vendre les produits d'art depuis 2012.

Ce village est placé sous la responsabilité publique du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture et du Ministère en charge du Commerce.

Les ressources allouées pour assurer la mise en œuvre de ce projet sont de l'ordre de 300.000 dollars américains.

-Les défis identifiés par rapport à cette mesure sont l'insuffisance des ressources financières pour assurer une large mobilité des artistes, renforcer la présence des artistes burundais sur la scène internationale et créer des industries culturelles viables. Un autre défi non moins majeur est l'exigüité des marchés locaux.

- La mesure a eu un impact au niveau local, régional et quelque peu international. Les artistes burundais rentrent souvent avec des médailles et trophées.

II.3. L'INTEGRATION DE LA CULTURE DANS LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Cette mesure comporte notamment comme objectifs la gouvernance participative et le renforcement du potentiel économique des industries culturelles naissantes au Burundi. Reconnaître la culture comme pilier, vecteur et catalyseur du développement, créatrice d'emplois et de richesses.

Ce volet a été mis en œuvre déjà à travers la politique culturelle nationale qui recommande la dotation des moyens substantiels à la culture. La vision 20-25 du Gouvernement retrace une gamme d'orientations en faveur de l'inclusion du secteur de la culture dans les programmes de développement.

Le document du cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté, deuxième génération (CSLPII) propose l'affectation des ressources budgétaires suffisantes à la Culture pour favoriser l'éclosion du secteur et la création d'emplois. Aujourd'hui, le budget de la culture oscille au tour de 1/1000 du budget national. C'est un budget qu'il faudrait revoir à la hausse pour améliorer la condition des artistes et des acteurs culturels au Burundi.

Toutefois, dans la concrétisation de cette mesure, des efforts sont fournis. Des littéra ont été créés notamment :

- L'allocation à la promotion de la Culture
- L'appui à la créativité littéraire et artistique
- L'appui à l'organisation des spectacles scéniques et de la rue.

Les défis majeurs rencontrés peuvent se résumer comme suit :

- Il ya une difficulté majeure pour les décideurs à saisir le rôle des investissements culturels pour le développement

- L'absence de mécénat et de sponsoring
- Le manque de plaidoyer solide au profit de la prise en compte de la dimension culturelle dans le développement durable.

L'impact de cette mesure a été visible notamment au niveau de la diversification et l'augmentation des opérateurs culturels. Bien d'actions de plaidoyer ont été également organisées pour faire comprendre aux différentes parties prenantes le rôle qui leur est dévolu. A ce titre, des messages de sensibilisation pour la paix, la cohésion sociale ainsi que le développement ont été donnés à travers les différents ateliers, séminaires, conférences organisées par les acteurs culturels de la société civile.

Les indicateurs relevés sont entre autres :

- Les ateliers organisés sur la relation culture et développement (déjà cité)
- Les chansons produites, les concerts réalisés et les concours organisés comme « PRIMUSIC »
- Les spectacles organisés dans tout le pays
- Les expositions nationales organisées chaque année au Palais des Arts et de la Culture ainsi que l'exposition temporaire qui a duré 8 mois sur le thème « Rythmes et symboliques des danses traditionnelles » au Musée National de Gitega et qui a connu un grand succès en 2012.

La visibilité du Burundi a été spécialement remarquée au niveau culturel en 2012 et 2013 où le Burundi a été qualifié meilleur exposant à Berlin.

II.4. PROTEGER LES EXPRESSIONS CULTURELLES MENACEES

Parmi les mesures et actions entreprises pour protéger les expressions culturelles menacées, nous pouvons citer la discographie des éléments du folklore notamment les chants qui accompagnent les danses traditionnelles dans des studios modernes d'enregistrement. Nous pouvons citer à titre d'exemple l'album « Nkunda abantu » d'Alfred et Bernard se trouvant sur la compilation des chansons francophones de 2009. Notons aussi les initiatives

privées pour préserver les arbres du tambour (percussion), l'organisation d'un Festival des minorités Batwa en 2008.

III. SENSIBILISATION ET PARTICIPATION DE LA SOCIETE

CIVILE

III.1. LES PARTIES

Le Gouvernement a réuni régulièrement les acteurs culturels de la société civile pour promouvoir les objectifs de la convention. Le Gouvernement du Burundi a impulsé une dynamique de création d'associations culturelles pour les secteurs en rapport avec la convention. Il a recommandé aux artistes à se coaliser en réseaux notamment par la mise en place du Forum National pour l'Action et le Développement (FNAAD) qui regroupe tous les artistes burundais, musiciens, danseurs, dramaturges, plasticiens et cinéastes etc. Ce cadre a offert aux artistes un espace de dialogue et d'interaction pour améliorer les conditions de création, de production et de diffusion des œuvres ainsi que le statut de l'artiste burundais.

En liaison avec le domaine musical, le Gouvernement a incité les musiciens à se doter des structures opérant en collaboration avec le Ministère en charge de la culture pour la défense des droits d'auteur. Une collaboration étroite avec l'amicale des musiciens du Burundi (AMB), le Forum National des Artistes, les associations d'artistes plasticiens, les cinéastes, les écrivains a pu déboucher sur la mise en place de l'Office Burundais du Droit d'Auteur et des Droits voisins.

Au niveau de la danse, le Ministère en charge de la culture a mis en place une structure de danse traditionnelle dans chaque province et commune du pays et plusieurs associations dans la capitale ont été agréées pour renforcer et consolider les valeurs culturelles à travers des messages éducatifs en faveur de la population.

Le Burundi a également organisé les artistes dessinateurs, peintres, sculpteurs et décorateurs en un collectif au sein de la Chambre Fédérale d'Art et d'Artisanat.

Cette structure reconnue par l'Etat a organisé les artistes pour se retrouver en une structure d'exposition permanente au Musée Vivant de Bujumbura comme cela a été indiqué plus haut.

Les cinéastes se sont également structurés en deux grandes associations à savoir l'ABCIS, (Association Burundaise des Créateurs d'Images et du Son) et le COPRODAC (Collectif des Producteurs pour le développement de l'Audiovisuel et du cinéma). Par ailleurs, le Ministère de la Culture a doté certaines structures de bureaux, sièges pour l'AMB et le FNAAD servant de lieux de rencontre. Ces lieux leur permettent d'échanger de points de vue et d'organiser certaines activités.

III.2 LA SOCIETE CIVILE

La société civile a mené, dans les limites des moyens disponibles, plusieurs activités dans le but de promouvoir les objectifs et principes de la Convention .Elle s'est impliquée dans la protection et la production des expressions culturelles grâce à des campagnes de sensibilisation sur le changement des mentalités où la prise en compte de la dimension culturelle du développement a été évoquée.

Elle a contribué aussi à améliorer la transparence et la responsabilité en matière de gouvernance culturelle en proposant des mesures surtout dans le cadre de la protection du droit d'auteur et des droits voisins.

Elle a contribué à la collecte des données sur les activités réalisées dans l'élaboration du rapport quadriennal quoi qu'il n'y ait pas encore des structures chargées de la collecte des statistiques culturelles.

La société civile s'est également appropriée du contenu de la Convention et de ses Directives Opérationnelles et a donné des

recommandations dans l'élaboration de l'exposé des motifs qui a été soumis au Gouvernement et au Parlement en vue de la ratification de la Convention.

Elle a contribué aussi à l'organisation des activités de plaidoyer en faveur de l'intégration de la culture dans les politiques et plans de développement ce qui a conduit le Gouvernement à créer des lignes budgétaires en faveur de la promotion culturelle quoi qu'elles soient encore insuffisantes et en proposant l'inscription de la culture dans le cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté, deuxième génération (CSLPII).

La société civile souhaite que dans les quatre prochaines années, le budget alloué à la culture et à la promotion de la créativité littéraire et artistique soit accru et que l'office burundais du droit d'auteur soit opérationnel pour relever les défis majeurs liés à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Les organisations de la société civile ayant contribué à la rédaction du rapport sont :

- PROMOTIC : Association pour la promotion des technologies
de l'information et de la communication
- FNAAD : Forum National des artistes pour l'Action et le
Développement
- Centre jeunes Kamenge
- Centre Jeunes Buterere
- Centre Wallis de Musaga
- AMB : Amicale des musiciens du Burundi
- Association des écrivains du Burundi
- CHASA : Chambre sectorielle d'Art et d'Artisanat

-FESTICAB : Festival International du Cinéma et de
l'Audiovisuel au Burundi

-COPRODAC : Collectif des producteurs pour le développement
de l'Audiovisuel et du Cinéma

-ABCIS : Association Burundaise pour la Création de l'Image et
du Son

IV. PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS ET DEFIS RENCONTRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

IV.1 LES PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS.

Des efforts tangibles sont relevés avec la naissance des associations culturelles. Au niveau du secteur musical, des résultats sont palpables en témoigne l'émergence des jeunes talents, la naissance d'une radio diffusant exclusivement la musique burundaise, la station RFM (Radio Fréquence Menya), l'ouverture des jeunes talents dans le monde de show-biz et l'implication du secteur privé dans la promotion de concours musicaux. Il faut noter également l'engagement des producteurs qui s'intéressent de plus en plus à l'investissement musical notamment dans la mise en place de studios d'enregistrement numérique.

Le secteur du livre connaît aussi une certaine avancée grâce à la croissance rapide d'imprimeries. Les journaux se diffusent largement et les auteurs d'œuvres littéraires sont de plus en plus encouragés.

Quant à la danse traditionnelle, elle s'enrichit de nouveaux apports technologiques et s'améliore par la qualité du chant enregistré. L'encadrement des jeunes filles et des jeunes garçons tente d'organiser les différents clubs en ballet national et en ballets régionaux ce qui est une initiative louable dans la production du spectacle vivant. Les troupes culturelles naissent du jour au lendemain et rivalisent de performances. Le

tambour burundais continue à parcourir le monde pour porter plus loin le message de l'identité culturelle du Pays.

Le cinéma burundais fait aujourd'hui preuve d'un grand dynamisme de jeunes réalisateurs en produisant des films de court et long métrage appréciable sur l'échiquier africain et mondial.

Les secteurs de l'art, de l'artisanat d'art et du tourisme culturel présentent des atouts au jour d'aujourd'hui, dans la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes qui produisent sous l'encadrement d'experts locaux, des œuvres de qualité.

La fréquentation touristique à travers les Musées qui s'exprime sous différentes formes de visites donne de plus en plus une plus-value aux métiers d'art. Les échanges culturels et la formation artistique se sont accrus à travers la mobilité des artistes dans la région et au niveau international grâce à l'appui de la coopération culturelle au développement.

Il s'avère impérieux de faire remarquer aussi que le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, la société civile ainsi que toutes les parties prenantes sont entrain de mettre sur pied des textes d'application de la loi portant sur le Droit d'Auteur, ce qui va lancer la dynamique de protection des œuvres littéraires et artistiques au Burundi.

IV.2 LES PRINCIPAUX DEFIS RENCONTRES OU ANTICIPES

.La Politique culturelle dans sa globalité se heurte aux difficultés suivantes :

- Le manque de ressources financières (budgets insuffisants)
- L'inexistence d'infrastructures culturelles et d'équipements (Salles de spectacles, salles de cinéma, écoles de formation artistique, instruments musicaux etc.)
- L'inexistence des structures de formation artistique
- L'insuffisance des ressources humaines qualifiées
- La piraterie d'œuvres

- La non- application des textes juridiques en rapport avec la protection d'œuvres littéraires et artistiques
- La faible mobilité des artistes
- L'inexistence des circuits de production, de distribution et l'exiguïté de marchés

IV.3 LES SOLUTIONS ADOPTEES OU ENVISAGEES POUR Y REMEDIER

Pour pallier aux insuffisances observées, il faudra :

- renforcer le plaidoyer auprès du Gouvernement et des partenaires au développement pour la mobilisation des fonds et inscrire le domaine des industries culturelles dans les priorités du développement durable.
- Faire comprendre à toutes les parties prenantes, la notion de transversalité de la Culture et son rôle en tant que catalyseur du développement
- Agir sur la coopération internationale pour donner des formations techniques aux acteurs et promoteurs culturels
- Mutualiser les efforts et travailler en synergie avec tous les intervenants dans le secteur pour capitaliser les efforts en vue de relever les défis qui se posent.

IV. LES PROCHAINES ETAPES ENVISAGEES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DANS LES QUATRE ANNEES A VENIR AINSI QUE LES ACTIVITES PRIORITAIRES POUR CETTE PERIODE

LES ACTIONS PRIORITAIRES ENVISAGEES DANS LA MISE EN

ŒUVRE D LA CONVENTION SONT :

- La réadaptation de la Politique Culturelle du Burundi et la mise en place d'un plan d'actions prioritaire ;
- La mise en application du décret N°100/237 du 7 Septembre 2012 portant création de l'Office Burundais du Droit d'Auteur et des Droits voisins (OBDA)

- La mise en place d'un studio musical d'enregistrement professionnel accessible aux artistes.
- La création d'un Ballet National
- L'organisation d'un Festival Régional du Tambour et de la Percussion
- La création d'une maison Nationale d'édition et l'organisation d'un concours national de Littérature ;
- La mise en place d'une Loi portant protection du Patrimoine Culturel National incluant la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.
- L'organisation d'un Festival National de la danse ;
- L'organisation d'une Biennale des Arts et de la Culture et d'un marché annuel d'exposition d'œuvres d'art plastique et d'Artisanat d'art
- La mobilisation de fonds pour l'organisation d'un Festival sous-régional de la musique et de la danse
- La mise en place d'un Centre de formation musicale
- La création de l'Académie de la langue nationale et d'un Observatoire sur les valeurs culturelles burundaises en tant que source et vecteur d'inspiration de créativité et d'innovation culturelle.
- La construction d'une grande salle de spectacles à Bujumbura
- L'organisation du Festival International du Cinéma et de l'audiovisuel (FESTICAB) 6 ème et 7 ème éditions.
- Le renforcement des échanges culturels régionaux et internationaux à travers la mobilité des artistes.
- La mise en place d'une cellule chargée des statistiques culturelles au Burundi

Informations sur la date et la signature**Date de préparation du rapport : Le 2/8/2013****Nom du ou de(s) responsable(s) officiellement pour signer le rapport****Titre : Directeur de la Culture****Prénom : Léonard****Nom : SINZINKAYO****Tél : +257 78857376, e-mail :sinzinkayoleo@ymail.com****+25771117305****Titre : Directeur Général de la Culture et des Arts****Prénom : Jean Marie Vianney****Nom : RUGERINYANGE****Tél : +25777733965, e-mail :jmvrugeri@yahoo.fr****+25778844098****Organisation : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture****Rôles : Point de contact et Coordinateur****Date de la signature : Le 30/10/2013****Signature (à compléter sur la copie imprimée) :**

